



Rapport annuel

2020



Cofinancé par l'Union européenne

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

Plus d'infos sur
www.pointdecontact.net



À propos de Point de Contact

Fondée en 1998, Point de Contact est une association loi 1901 et une plateforme de signalement, soutenue par la Commission européenne à travers le programme Safer Internet France. L'association est reconnue comme "tiers de confiance" auprès des grandes plateformes, hébergeurs et autorités dans le traitement des signalements de contenus choquants et manifestation illicites en ligne.

Premier signalant professionnel auprès de PHAROS¹, Point de Contact lutte contre les contenus illicites tels que les violences et exploitations sexuelles de mineurs, la provocation à la haine ainsi que contre la propagande et l'apologie du terrorisme aussi bien sur Internet que sur les réseaux sociaux en œuvrant à leur retrait.

Membre fondateur et siégeant à la présidence du réseau international de points de signalement INHOPE², Point de Contact œuvre aux côtés de ses partenaires à l'échelle européenne et mondiale pour le retrait des contenus d'exploitation sexuelle de mineurs. Point de Contact s'investit également pour la reconnaissance et la protection des professionnels exposés au quotidien aux contenus violents et potentiellement traumatiques.

¹ PHAROS (Plateforme d'Harmonisation d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements)

² INHOPE

Le mot du Président



Jean-Christophe Le Toquin,
Président de Point de Contact

« 2020 aura été une année exceptionnelle, à plusieurs égards !

Forte de huit nouveaux membres depuis 2020, la communauté de Point de Contact ne cesse de croître et affiche un dynamisme reconnu en France, en Europe et à l'international.

Comme pour tout un chacun, les confinements auront bouleversé notre mode d'organisation au quotidien. Point de Contact a dû et a su s'adapter, en faisant face, dès le premier confinement, à une vague de signalements sans précédent. Résilience et agilité des équipes, efficacité du retrait, nouveaux partenariats et avancées traduisent une volonté commune : ne rien laisser passer, sensibiliser et mobiliser, toujours et encore, pour mieux protéger ensemble.

En 2020, Point de Contact aura surtout et enfin franchi un cap, celui de convaincre au plus haut niveau sur des sujets que l'association porte depuis longtemps : la reconnaissance et la protection des professionnels en première ligne et l'efficacité d'un laboratoire d'innovation public-privé. Notre élection à la présidence du réseau international INHOPE et la signature d'une nouvelle et ambitieuse convention de partenariat avec le Ministère de l'Intérieur, en présence de Madame la Ministre Marlène Schiappa, avec la mise à disposition au sein de l'association d'un capitaine de gendarmerie, tracent un chemin en vue de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE), et posent les briques d'une régulation collaborative des contenus diffusés sur Internet. »

Le mot du Directeur des Opérations



Quentin Aoustin,
Directeur des Opérations de Point de Contact

« Au cours de la crise sanitaire COVID-19 et particulièrement lors des deux périodes de confinement, Point de Contact a enregistré une augmentation considérable du nombre de signalements transmis. Ce constat renforce les orientations et le travail initié par notre association visant à intégrer toujours plus de technologies innovantes dans nos procédures de traitement des signalements. La mise en œuvre progressive de processus automatisés vise à soulager les équipes d'analystes confrontées quotidiennement au traitement de contenus extrêmement violents et ainsi faciliter le déréférencement et la lutte contre la rediffusion de contenus manifestement illicites. L'intégration technologique est un juste équilibre à trouver tant pour accroître notre capacité d'action que pour faciliter le travail de l'équipe en charge des traitements.

Point de Contact s'attache à proposer aux internautes des services adaptés aux nouveaux usages numériques afin de faciliter la procédure de signalement et ainsi permettre à tous de pouvoir signaler rapidement et simplement un contenu considéré comme choquant.

Notre socle d'innovation, nous le devons à l'ensemble de nos membres, toujours plus nombreux à nous rejoindre, engagés dans des alliances et coalitions technologiques de premier plan pour un Internet meilleur et plus sûr.

Notre rapport annuel 2020 est l'occasion, dans un contexte particulier, secoué par la crise sanitaire, de revenir sur ce savoir-faire, ces avancées collectives, nos technologies-clés, notre écosystème, nos services innovants sans oublier nos statistiques, véritable baromètre de nos progrès et carburant des transformations à venir. »

01

Qui sommes-nous ?	05
Nos outils de signalement	07
Notre champ de compétences	07
Processus de traitement des signalements	08

02

Comment oeuvrons-nous au retrait de contenus illicites en ligne ?	09
Collaboration multisectorielle public/privé	10
Innovations technologiques au service de l'humain	17
Protection des analystes de contenus pour mieux protéger les victimes	18
Information et sensibilisation des publics cibles	19

03

Notre écosystème pour rendre Internet plus sûr	23
Nos membres	24
Le programme Safer Internet France	25
Le projet européen Click@ble	26

04

Nos statistiques : mesurer pour mieux agir ensemble	27
Evolution des signalements	28
Les différents canaux de signalement	31
Focus sur l'exploitation sexuelle de mineurs en ligne	32
Focus sur les contenus terroristes	35
Focus sur la provocation à la haine à la violence ou à la discrimination	36

01

Qui sommes-nous ?

Qu'est-ce que le signalement en ligne ?

C'est le procédé par lequel un internaute peut **prévenir** une plateforme, les autorités, les hébergeurs ou une association de la **présence d'un contenu potentiellement illicite ou choquant devant être selon lui retiré**.

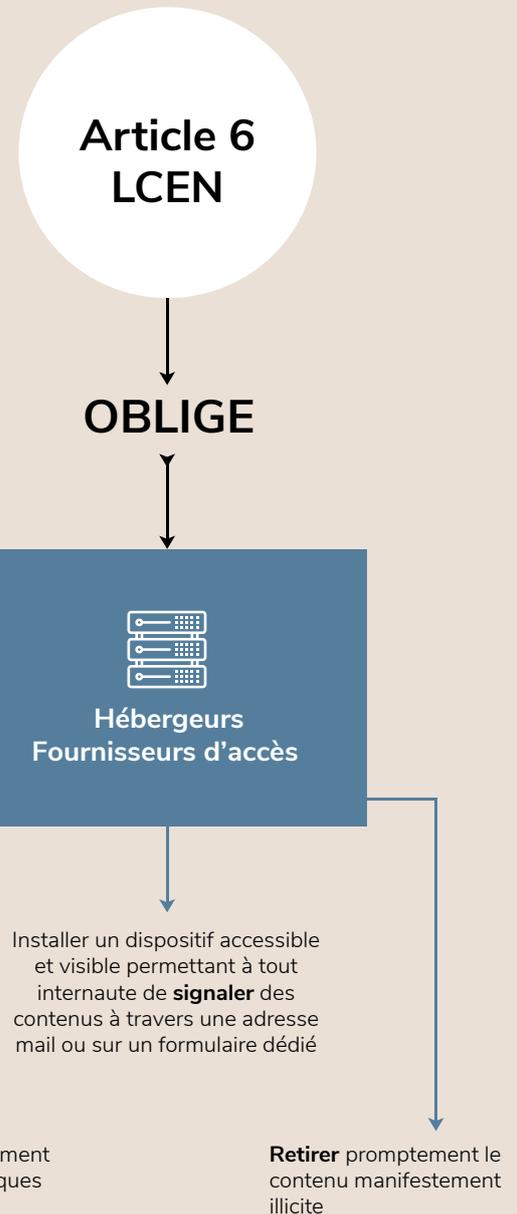
Pourquoi signaler ?

Le **signalement sur Internet est un acte citoyen, responsable et conscient** permettant de participer à faire d'Internet un espace plus sûr et ainsi de protéger les populations vulnérables en faisant cesser la diffusion de toute situation manifestement illicite.

Rappel des obligations légales relatives au signalement de contenus illicites

L'article 6 de la loi pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN³) prévoit que tous les hébergeurs et fournisseurs d'accès ont l'obligation de lutter contre certaines infractions commises sur Internet, dont notamment l'incitation à la haine raciale, l'apologie des crimes contre l'humanité, les atteintes à la dignité humaine, l'incitation à la violence ou encore les violences sexuelles sur mineurs et l'apologie des actes de terrorisme.

À ce titre, **les hébergeurs et fournisseurs d'accès à Internet sont tenus de « mettre en place un dispositif facilement accessible et visible permettant à toute personne de porter à leur connaissance ce type de données »**, à savoir celles relatives à des infractions visées à l'article 6 | 7 alinéa 3 de la LCEN.

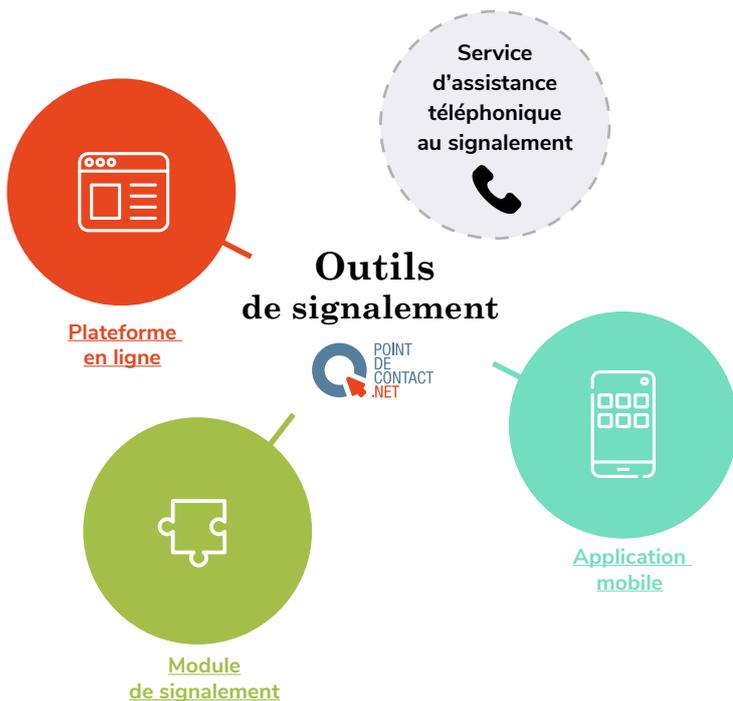


³ https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIAR-TI000042038977/

Nos outils de signalement

Point de Contact met à disposition du grand public plusieurs outils de signalement permettant de signaler des contenus potentiellement illicites et d'en obtenir le retrait. Ces différents outils s'adaptent aux usages des internautes et favorisent une procédure de signalement simple, rapide et efficace.

 Tous les outils de signalement proposés par Point de Contact sont gratuits et offrent la possibilité de signaler de manière anonyme.



Notre champ de compétences

POINT DE CONTACT .NET

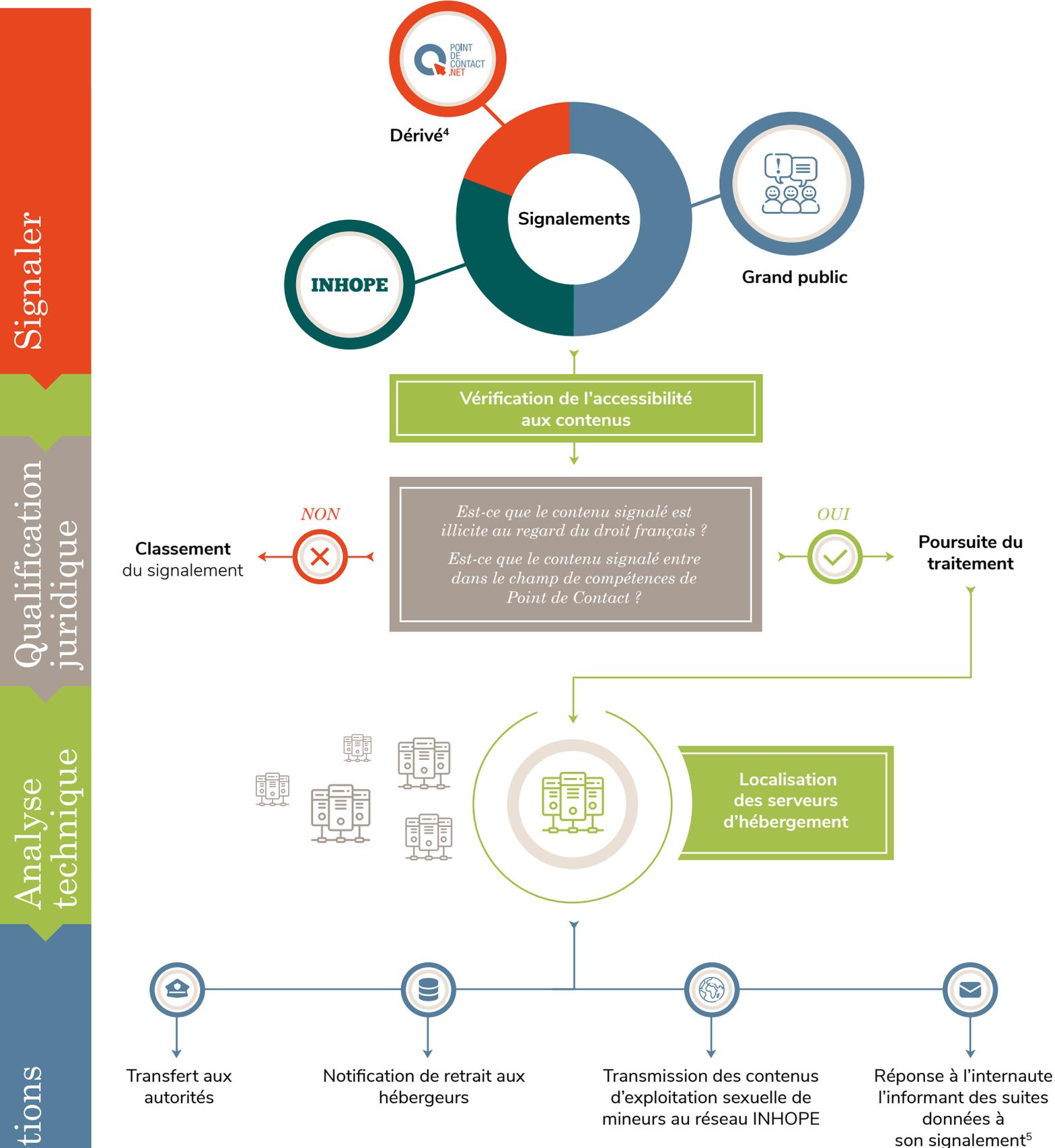
-  Violences sexuelles sur mineurs
-  Provocation à la violence, à la discrimination ou à la haine (race, religion, sexe, LGBTQI+)
-  Apologie/provocation au terrorisme ou à la fabrication de bombes
-  Contenus choquants accessibles aux mineurs
-  Provocation au suicide
-  Apologie de crimes contre l'humanité
-  Proxénétisme
-  Harcèlement sexuel

Du grand public
via les outils de signalement
Point de Contact

D'où viennent les signalements traités par Point de Contact ?

Du réseau international de hotlines
INHOPE
Plus d'information en page 13

Processus de traitement des signalements



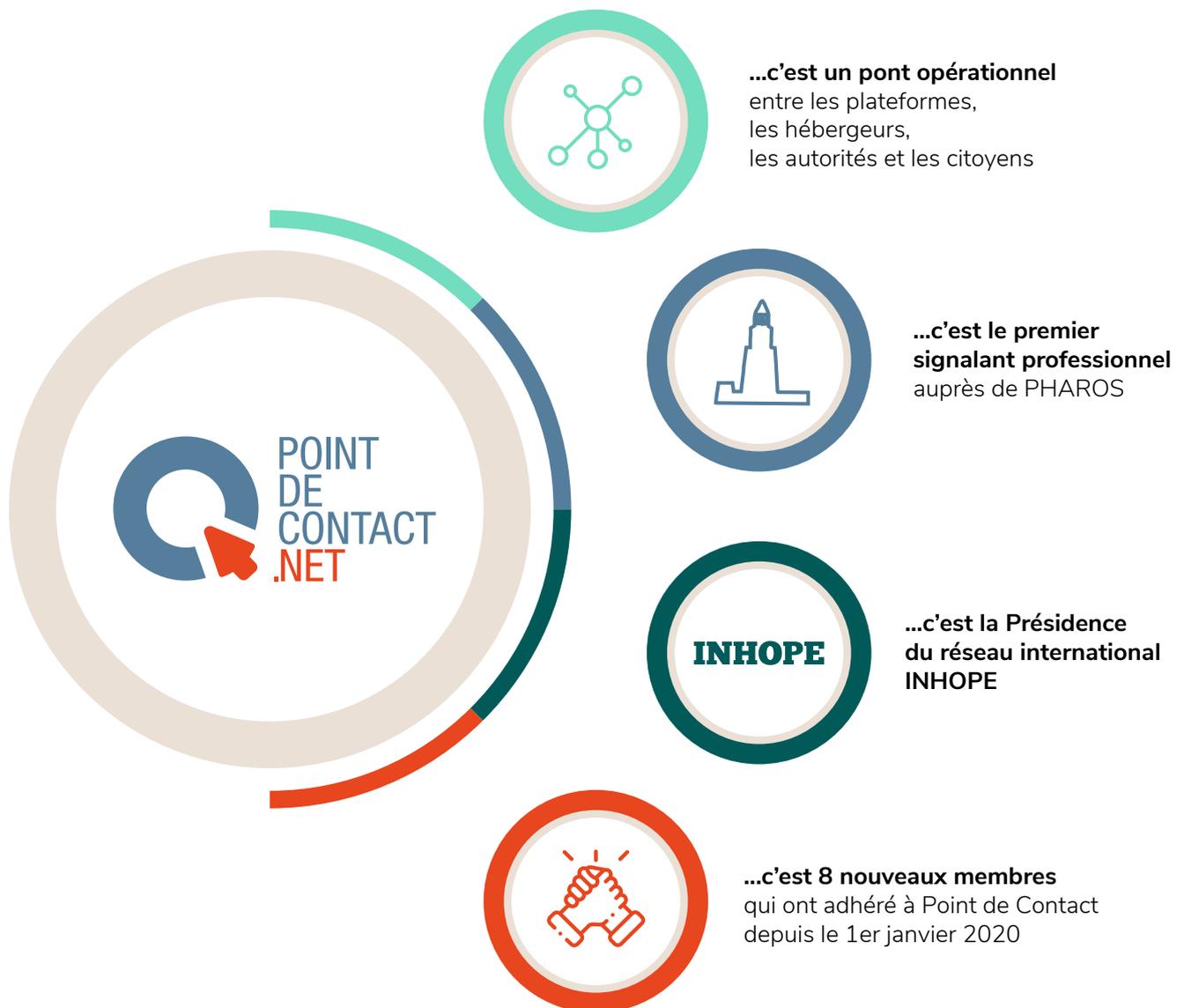
⁴ Dérivés : contenus complémentaires trouvés par les analystes de Point de Contact à partir d'un signalement initial

⁵ Si nécessaire, Point de Contact peut également apporter des conseils aux internautes et les réorienter vers des structures adaptées.

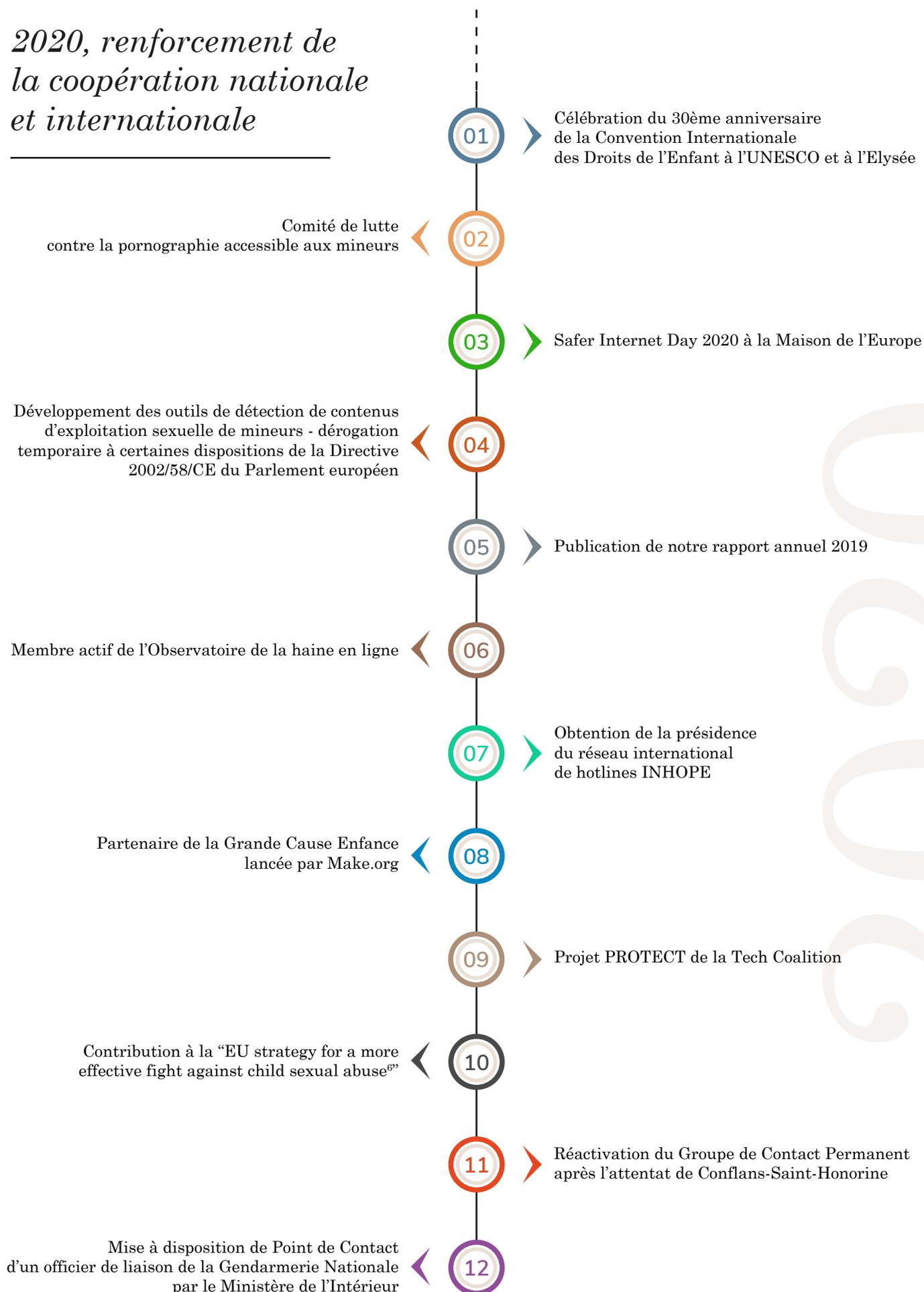
02

Comment œuvrons-nous
au retrait de contenus
illicites en ligne ?

1. Coopération multisectorielle public/privé



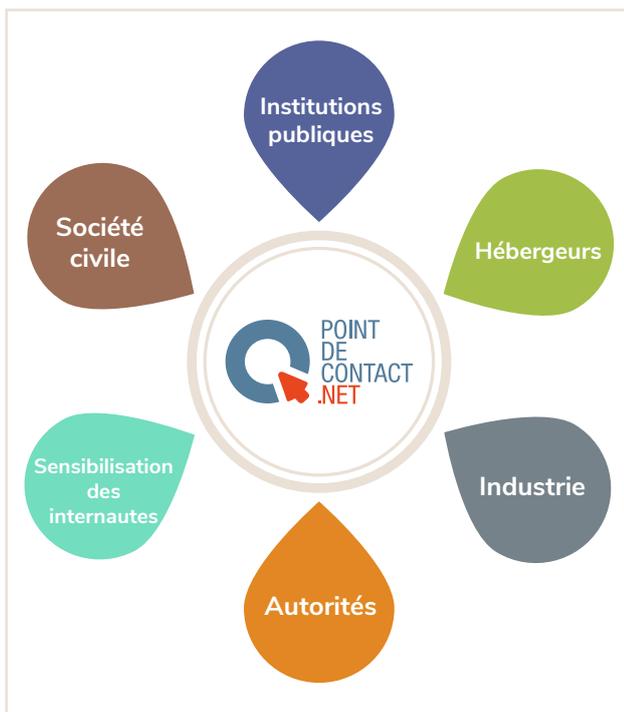
2020, renforcement de la coopération nationale et internationale



⁶ "Stratégie de l'UE pour une lutte plus efficace contre les abus sexuels envers les enfants"

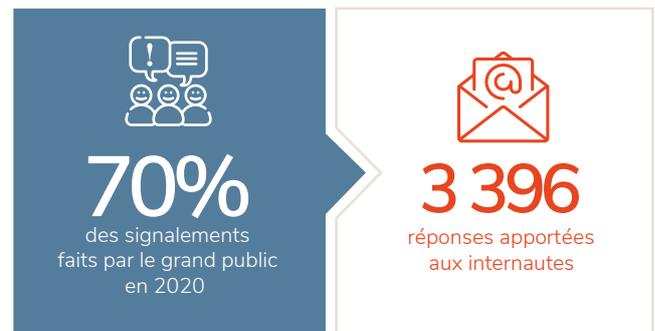
Coopérer pour mieux protéger est dans l'ADN de Point de Contact. Les signalements de formes aggravées de cybercriminalité augmentent de façon exponentielle. L'explosion des signalements de contenus et comportements illicites en ligne appelle des pistes d'intervention coordonnées et une accentuation des efforts. Point de Contact, sur la base des phénomènes observés, mobilise l'ensemble des acteurs publics/privés concernés.

Le rôle d'une hotline



L'internaute au coeur du dispositif

Point de Contact permet aux internautes de signaler anonymement tout contenu choquant rencontré sur Internet. Soucieux d'apporter de la transparence dans le processus de traitement des signalements, **Point de Contact porte une attention particulière à informer les internautes des suites données à leur signalement** lorsque ces derniers communiquent leur adresse mail.



 Point de Contact s'attache à développer différents outils de signalement pour répondre aux usages des internautes et leur faciliter la procédure de signalement.

Le réseau international de hotlines INHOPE

◆ INHOPE, qu'est-ce que c'est ?

C'est un réseau de 46 hotlines œuvrant **dans 42 pays au retrait de contenus d'exploitation sexuelle de mineurs en ligne** créé en 1999 dont Point de Contact est membre fondateur.

◆ Comment ça fonctionne ?

Chaque hotline membre du réseau INHOPE **coopère à l'échelon national avec les autorités et l'industrie pour veiller au retrait effectif des contenus d'exploitation sexuelle de mineurs** qui leur sont signalés ou détectés et qui sont manifestement illicites au regard de leur droit interne.

◆ Le partage d'information au sein du réseau INHOPE

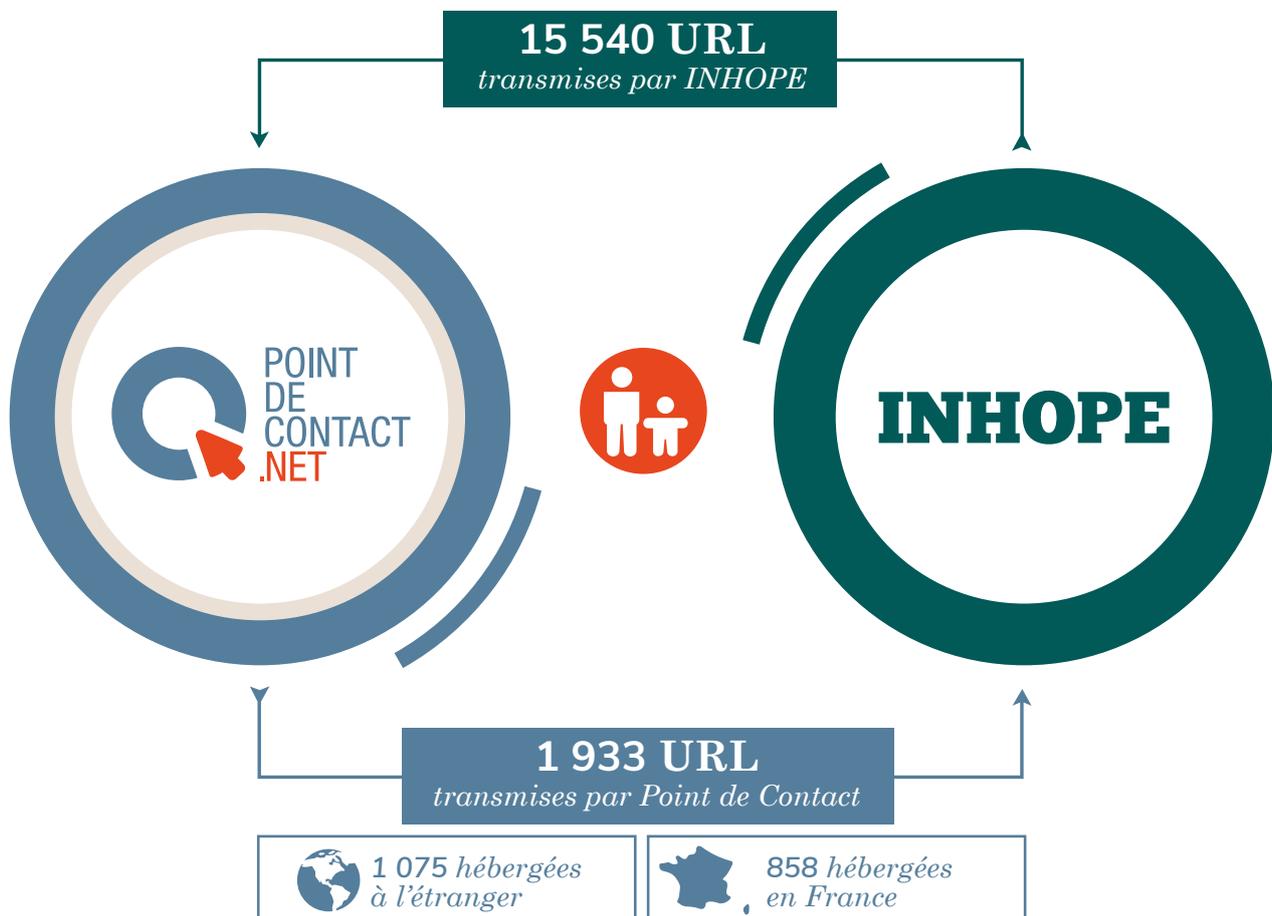
INHOPE dispose d'une **base de données mutualisée (ICCAM)** qui favorise l'échange d'information en temps réel entre ses membres. Cette base alimente la base de données internationale d'INTERPOL⁷, dédiée à l'identification des mineurs victimes d'exploitation sexuelle. **L'échange de contenus via ICCAM se fait en deux sens :**

➤ **Réception** de contenus (images ou vidéos) d'exploitation sexuelle de mineurs hébergés en France pour œuvrer à leur retrait.

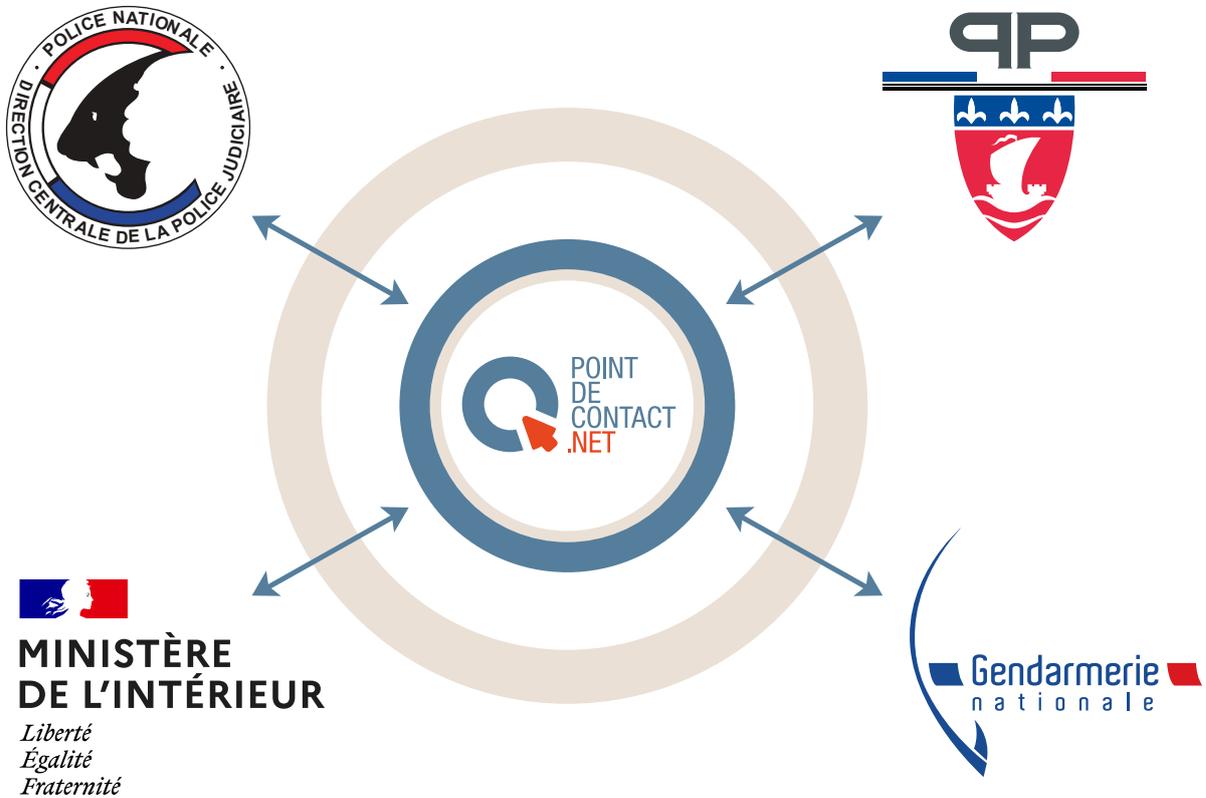


➤ **Transmission** de contenus d'exploitation sexuelle de mineurs aux hotlines partenaires en fonction de la géolocalisation pour un retrait local.

⁷ ICSE : International Child Sexual Exploitation image and video database (en français : Base de données d'images et de vidéos d'exploitation sexuelle de mineurs)



Collaboration avec les autorités



En 2020, Point de Contact aura signalé **9 407 URL** aux autorités dont 76% étaient hébergées par des **prestataires français**.



En décembre 2020, un officier de la Gendarmerie Nationale a été détaché dans les effectifs de Point de Contact en qualité d'officier de liaison.

Focus sur la coopération opérationnelle avec PHAROS

Point de Contact et PHAROS ont signé une convention de partenariat le 15 juin 2010. Pour garantir le bon traitement des signalements, **le processus de traitement de Point de Contact est approuvé chaque année par les autorités**. Cela favorise une **meilleure coopération pour un retrait effectif des contenus** tout en permettant la récolte des éléments de preuve inhérents à la judiciarisation des cas transmis. Point de Contact est le **premier signalant professionnel**, en termes de volumétrie, auprès de la plateforme PHAROS.

◆ Qu'est-ce que PHAROS ?

C'est la plateforme d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements créée le 16 juin 2009 par le Gouvernement français. Elle est une branche de la Direction centrale de la police judiciaire.

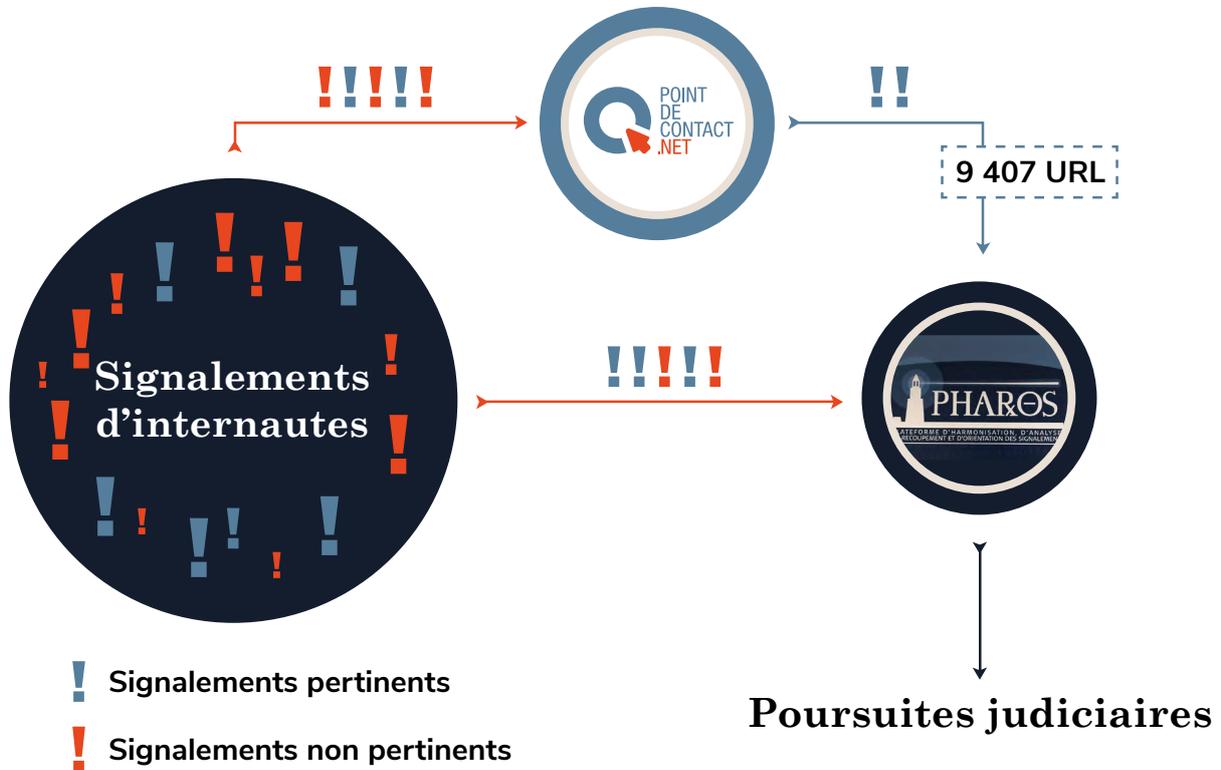
◆ À quoi ça sert ?

PHAROS permet de signaler en ligne les contenus publics illicites du web en vue de diligenter des enquêtes sous l'autorité du Procureur de la République en cas de contenus illicites avérés.



Un signalement n'est pas une plainte en ligne. Pour se constituer partie civile et obtenir réparation de son préjudice, la victime d'une infraction doit déposer plainte auprès d'un service de police ou de gendarmerie.

► Quelle complémentarité avec la plateforme Point de Contact ?



Point de Contact est une alternative à disposition des internautes ne souhaitant pas adresser directement un signalement aux autorités

► **Point de Contact œuvre au retrait de contenus illicites** et non à la poursuite des auteurs. Ainsi, les délais de prescription des infractions ne sont pas pris en compte par Point de Contact pour adresser ses demandes de retrait aux hébergeurs.

► En transmettant à PHAROS l'ensemble des contenus manifestement illicites qui lui sont signalés, **Point de Contact opère un filtre entre les internautes et les autorités** permettant à ces dernières de se focaliser sur l'aspect judiciaire à apporter à ces signalements.

La transmission aux hébergeurs

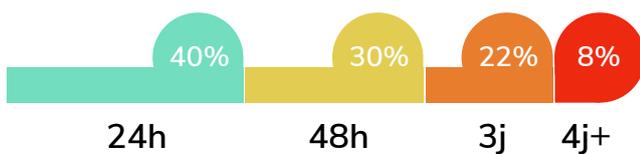
5 766

demandes de retrait ont été adressées par Point de Contact aux hébergeurs en 2020

Point de Contact adresse des demandes de retrait aux hébergeurs des contenus manifestement illicites.

◆ Pour aller plus loin dans la lutte contre les contenus d'exploitation sexuelle de mineurs en ligne :

Point de Contact opère une veille quotidienne de la suppression des contenus manifestement illicites pour lesquels une action a été entreprise. Ainsi s'assure du retrait effectif desdits contenus. En l'absence de retrait constaté, adresse de nouvelles notifications à destination du/des hébergeur(s). **En 2020, 100% des contenus d'exploitation sexuelle de mineurs signalés aux hébergeurs par Point de Contact ont été retirés.**



► Temps de retrait des contenus signalés par Point de Contact aux hébergeurs

Coopération avec les différentes plateformes et réseaux sociaux

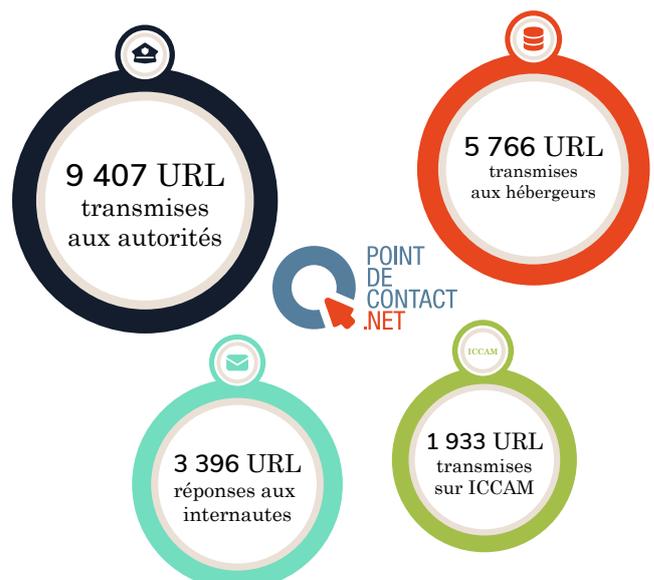
Point de Contact est tiers de confiance de l'ensemble des plateformes et ne cesse de renforcer sa coopération avec l'industrie afin d'obtenir un retrait efficace et effectif des contenus qualifiés d'illicites qui lui sont signalés par les internautes.

Le statut de "tiers de confiance" permet un traitement différencié des signalements et un accès direct aux équipes de modération des plateformes. Cette coopération renforcée permet d'obtenir rapidement le retrait de contenus illicites ou préjudiciables signalés.

Par ailleurs, Point de Contact contribue à protéger les entreprises en les alertant quand leurs services/outils sont détournés et exploités à des fins criminelles.

Coopération avec la Commission Européenne

Point de Contact participe aussi à des réunions techniques, y compris à Bruxelles, **pour mieux informer les politiques publiques**, statistiques et tendances à l'appui, à l'instar du cycle politique de l'Union européenne EMPACT (European Multidisciplinary Platform Against Criminal Threats) et du driver Child Sexual Exploitation.



► En Bref : Les actions entreprises par Point de Contact en 2020

2. Innovations technologiques au service de l'humain

Fort de sa double expertise, juridique et technique, ainsi que de la diversité et de l'engagement de ses membres, Point de Contact participe à améliorer les protocoles en vigueur et associe une technologie plus intelligente pour optimiser le traitement des signalements reçus.

La technologie d'API

La mise en place des API⁸ au sein de Point de Contact vient soulager l'équipe d'analystes en permettant de fluidifier la transmission des signalements entre les partenaires et de prioriser le traitement des signalements pertinents.

◆ L'API avec le réseau INHOPE

Depuis octobre 2020, une interconnexion de bases de données de signalements entre INHOPE et Point de Contact a été mise en place afin de faciliter, par l'automatisation, la récupération et l'envoi des signalements d'exploitation sexuelle de mineurs.

◆ La Google Safety API

C'est une technologie d'intelligence artificielle qui aide à l'identification d'images d'exploitation sexuelle

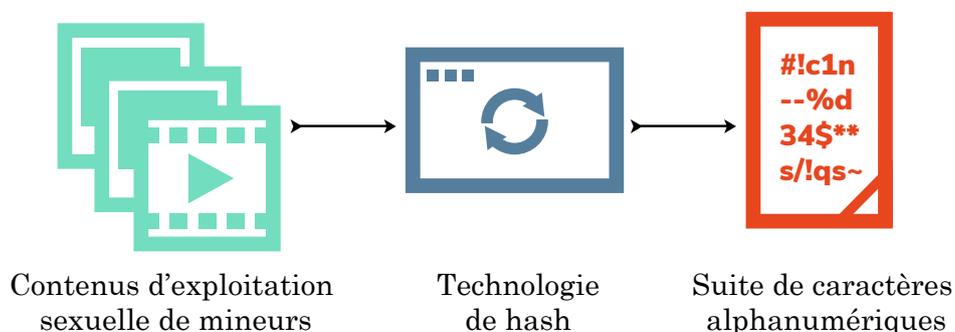
de mineurs. Face à l'augmentation constante des signalements à traiter, réussir à prioriser les signalements est un véritable défi. Cette technologie permet aux analystes de repérer plus rapidement les signalements comportant des contenus d'exploitation sexuelle de mineurs et leur permet ainsi d'agir plus rapidement pour protéger les victimes et faire retirer ces contenus.

La technologie de hash

La technologie de hachage permet l'attribution d'une signature numérique à un média (image ou vidéo). Son utilisation permet de détecter automatiquement un contenu illicite déjà analysé quand bien même celui-ci aurait été partiellement modifié (redimensionné, recadré, déformé). Ce procédé renforce également la protection des analystes face à la surexposition aux contenus illicites déjà qualifiés.

◆ Partage d'informations avec le National Center for Missing and Exploited Children⁹ (NCMEC)

Point de Contact coopère étroitement avec son homologue américain. Des milliers d'empreintes numériques issues de la base de données de NCMEC ont été mises à disposition de Point de Contact. Ce partage renforce considérablement notre capacité de détection automatisée des contenus d'exploitation sexuelle de mineurs. Ce partenariat s'inscrit pleinement dans une logique de mutualisation des moyens au service de la lutte contre les contenus manifestement illicites.



⁸ Application Programming Interface (en français : Interface de Programmation Applicative)

⁹ « Centre national pour les enfants disparus et exploités »

3. Protection des analystes de contenus pour mieux protéger les victimes

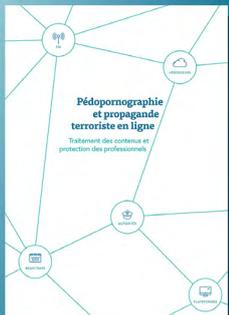
Protéger est un verbe d'action que Point de Contact, en lien avec ses membres et partenaires, décline au quotidien au service de son équipe d'analystes ainsi que des professionnels exposés aux contenus violents et potentiellement traumatisants. Des protocoles en place garantissent la qualité du traitement et le bien-être des professionnels qui sont ainsi en mesure d'assister efficacement les victimes en ligne.

Un Livre Blanc pour les professionnels

Dans une démarche de sensibilisation et de prévention des risques psychosociaux, Point de Contact publiait en 2019 un Livre Blanc ayant pour ambition de créer un socle commun de bonnes pratiques professionnelles en matière de traitement opérationnel des contenus choquants qui mettent en jeu la sécurité physique et l'équilibre psychologique des professionnels. Ce guide s'adresse aux entreprises qui œuvrent au retrait/modération de contenus : hébergeurs, plateformes de contenus, réseaux sociaux, registrars, fournisseurs d'accès à Internet ainsi qu'aux autorités (services de police et de gendarmerie). Le Livre Blanc a été réédité en 2020 dans le cadre du projet européen Click@ble.

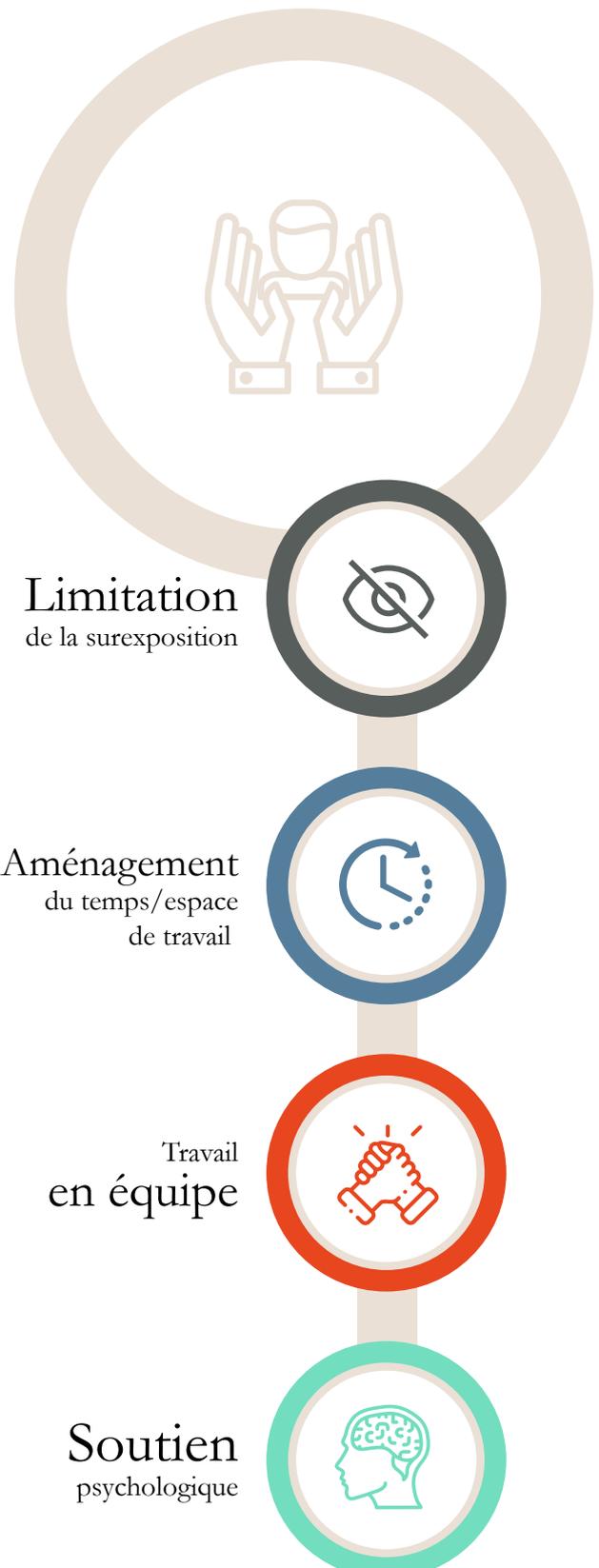


Reconnaissance par le Secrétaire d'Etat chargé du Numérique, de la difficulté de la fonction d'analyste de contenus : « les modérateurs vident les poubelles de notre société (...) il y a une logique à reconnaître la pénibilité du travail de ces gens-là ». Ces propos reflètent la réalité difficile des professions exposées aux contenus violents et potentiellement traumatiques.



POINT DE CONTACT .NET
LIVRE BLANC
PÉDOPORNOGRAPHIE ET PROPAGANDE TERRORISTE EN LIGNE
TRAITEMENT DES CONTENUS ET PROTECTION DES PROFESSIONNELS

Le bien-être des analystes de contenus



4. Information et sensibilisation des publics cibles

Incarnant un modèle unique de partenariat public-privé, **Point de Contact** favorise le dialogue entre parties prenantes et **contribue à bâtir un numérique de confiance**. En tant qu'expert, Point de Contact produit des données chiffrées, informe et sensibilise le législateur, les pouvoirs publics ainsi que le grand public.

Le grand public

◆ Sensibiliser au signalement de violences sexuelles sur mineurs en ligne par l'outil vidéo

Dans le cadre du projet européen Click@ble, Point de Contact a créé, en étroite collaboration avec ses partenaires ECPAT France et e-Enfance, six capsules vidéo afin de sensibiliser aux violences sexuelles en ligne dont les mineurs peuvent être témoins ou victimes.

Ces capsules vidéo sont accessibles sur la [chaîne YouTube de l'association Point de Contact](#) et celle d'ECPAT France.

◆ Publication d'une série de quatre bandes-dessinées

Ces 4 BD abordent les thèmes de l'inceste, du grooming, du sexting et de la sextorsion et ont été pensées pour :

- ▶ **Offrir aux internautes**, et notamment aux jeunes, **les clés pour prévenir, identifier et agir** face aux différentes formes de violences sexuelles sur mineurs en ligne ;
- ▶ **Responsabiliser les jeunes** sur leurs usages du numérique ;
- ▶ **Promouvoir le signalement en ligne** en tant qu'outil indispensable de lutte contre toutes les formes de violences sexuelles sur mineurs en ligne, pour faire cesser ces violences et obtenir le retrait de contenus illicites.

◆ Formation digitale au signalement en ligne

Plaçant la sensibilisation au signalement sur Internet au centre de ses préoccupations et constatant l'augmentation globale du nombre de signalements de contenus manifestement illicites corrélée à l'augmentation du nombre de signalements non-pertinents ("bruit"), Point de Contact a créé une formation digitale 100% consacrée au signalement permettant d'apprendre facilement les enjeux et modalités de signalement.

LES BANDES DESSINÉES POINT DE CONTACT



Prévenir, identifier & agir face aux violences sexuelles sur mineurs en ligne

Les professionnels

► Nos formations à destination des professionnels multidisciplinaires

Depuis le 1^{er} août 2019, l'association Point de Contact, dispense gratuitement, aux professionnels multidisciplinaires confrontés à ces problématiques, des *sessions de sensibilisation sur le thème « Abus sexuels sur mineurs en ligne : pourquoi et comment signaler ? »*

► Le Safer Internet Day 2020

Depuis 2020, Point de Contact dédie ses actions durant le SID à la valorisation des professionnels exposés à des contenus potentiellement traumatiques.



Le *Safer Internet Day (SID)* est une journée internationale qui a lieu chaque année au mois de février. Elle a pour but de promouvoir un comportement responsable, raisonné et sécurisé sur Internet auprès de tous les acteurs impliqués (pouvoirs publics, autorités, plateformes et réseaux sociaux, grand public).

Point de Contact a organisé le **11 février 2020** à la Maison de l'Europe de Paris un colloque intitulé « *Quelle innovation sociale et technologique dans la lutte contre les contenus illicites ?* » Cela a été l'occasion pour Point de Contact de mettre en avant le savoir-faire et les bonnes pratiques de ses membres et partenaires, tels la Préfecture de Police et Yubo sur la protection des professionnels en première ligne, ou Videntifier et le National Center for Missing and Exploited Children (NCMEC) sur les dernières innovations technologiques.

MARDI 11 FÉVRIER
MAISON DE L'EUROPE A PARIS

“ **QUELLE INNOVATION SOCIALE ET TECHNOLOGIQUE DANS LA LUTTE CONTRE LES CONTENUS ILLICITES ?** ”

Logos: Safer Internet Day, European Union, POINT DE CONTACT, INHOPE, insafe

Les institutions

En qualité de tiers de confiance associatif, issu des acteurs du numérique, Point de Contact est engagé pour un **Internet libre, ouvert et sûr pour les usagers**. Point de Contact est **membre de groupes de travail** nationaux, européens et internationaux, et est régulièrement sollicité dans le cadre de **consultations, de tours de tables techniques et d'auditions** portant sur des textes législatifs et réglementaires.

► Le Groupe de Contact Permanent (GCP)

Point de Contact est membre, depuis sa création, du Groupe de Contact Permanent (GCP) créé à l'initiative du Ministre de l'Intérieur de l'époque, Bernard Cazeneuve, à la suite des attentats terroristes de janvier 2015. Le GCP est un espace de dialogue, d'échanges opérationnels et de coopération entre les différents acteurs de la lutte contre

le cyberterrorisme afin de poursuivre le travail d'amélioration du signalement et de retrait des contenus illicites.

Le 27 janvier 2020, Point de Contact rencontrait Henri Verdier, l'Ambassadeur pour le Numérique afin d'échanger notamment sur les suites de l'Appel de Christchurch pour agir contre le terrorisme et l'extrémisme en ligne.

► L'Observatoire de la haine en ligne

Qu'est-ce que c'est ? Cet **observatoire** est placé sous l'égide du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et a débuté ses travaux le 8 juillet 2020.

Notre contribution : Point de Contact participe pleinement aux travaux visant à définir, analyser et quantifier le phénomène de la haine en ligne, d'en améliorer la compréhension des ressorts et de favoriser le partage d'information et le retour d'expérience entre parties prenantes.

Je protège
mon **enfant** de la
PORNOGRAPHIE



► Comité de lutte contre les contenus pornographiques accessibles aux mineurs en ligne



Depuis février 2020, Point de Contact est membre du **Comité de suivi sur la « Protection des mineurs contre la pornographie en ligne »**. Les acteurs du numérique se sont engagés à mettre en œuvre dans les prochains mois des actions structurantes pour généraliser l'usage des dispositifs de contrôle parental.

Point de Contact a participé à l'élaboration et au lancement de la plateforme « Je protège mon enfant de la pornographie » lancée dans la continuité des travaux du Comité de suivi lors du SID 2021.

◆ Service téléphonique d'assistance au signalement

Point de Contact a mis en place en janvier 2020 un service téléphonique d'assistance au signalement dans le but d'aider les internautes à lui signaler correctement des contenus potentiellement illicites rencontrés en ligne, et ce en les invitant à fournir l'ensemble des éléments pertinents et nécessaires au bon traitement de leur signalement par les analystes de Point de Contact.

Cette assistance permet également une identification du problème rencontré par l'internaute afin de l'informer des possibles démarches à entreprendre en fonction de sa situation.



En 2020, 211 demandes d'assistance ont été adressées à Point de Contact.

⁹ <https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/>

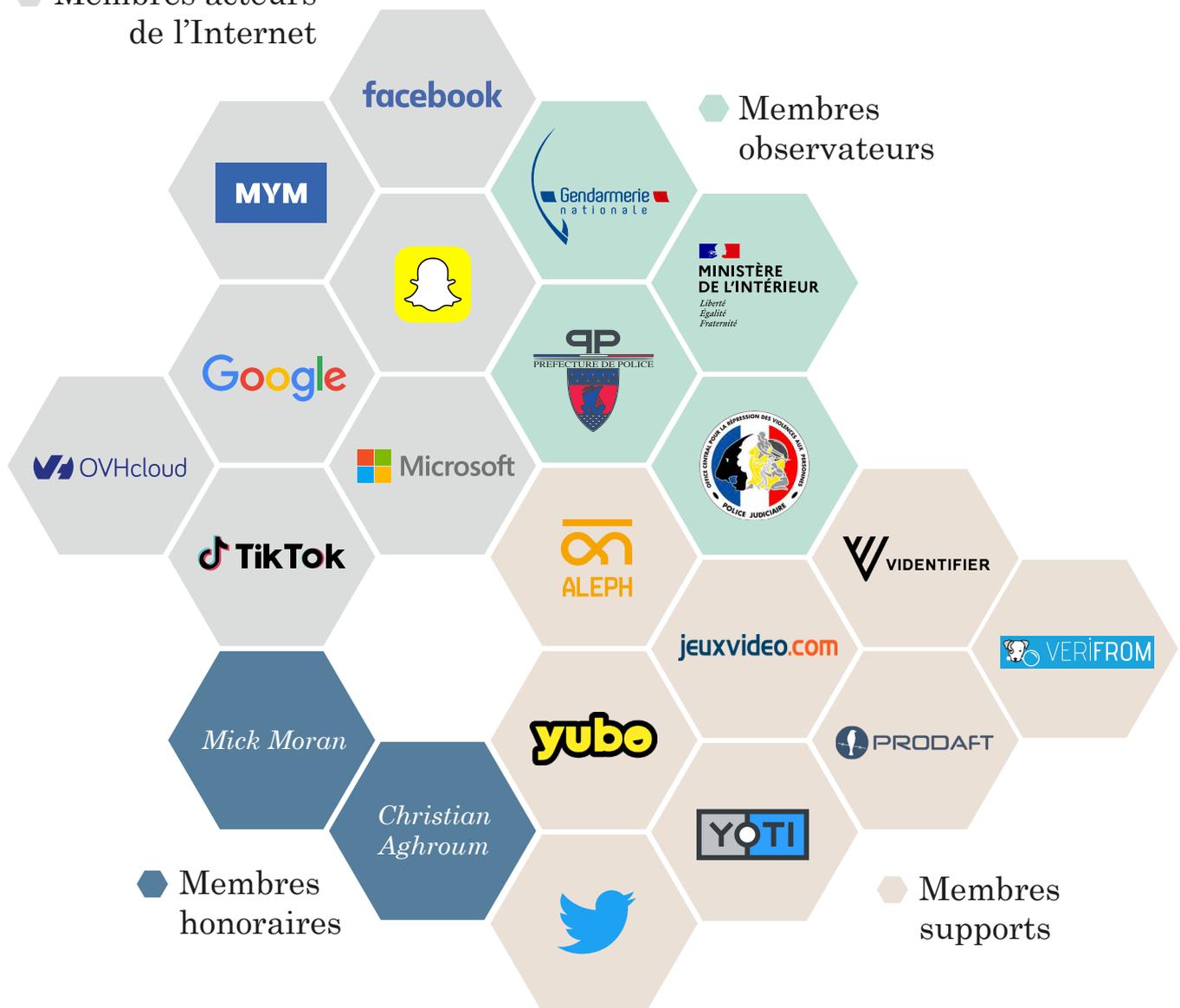
03

Notre écosystème pour
rendre Internet plus sûr

Nos membres

◆ Membres acteurs de l'Internet

◆ Membres observateurs



◆ Membres honoraires

◆ Membres supports

Le programme Safer Internet France

Le programme Safer Internet France est le volet français du programme européen Better Internet For Kids¹⁰, mené sous l'égide de la Commission européenne depuis 2012. Il est aujourd'hui déployé dans 31 pays.

Le Safer Internet France regroupe trois lignes d'action complémentaires :



¹⁰ « Créer un Internet meilleur pour les enfants »

Le projet européen Click@ble - Make children “click” free from cyber sexual violence



Depuis le 1^{er} septembre 2019, les associations ECPAT France, e-Enfance, Génération Numérique et Point de Contact se sont associées pour deux ans dans le cadre du projet Click@ble – Make children able to « click » free from cyber sexual violence, co-financé par la Commission européenne.

Ce projet vise à garantir l'accès effectif des enfants, des parents et des professionnels multidisciplinaires à une information adéquate pour prévenir et combattre les violences sexuelles en ligne en France métropolitaine et en Outre-Mer.

Dans le cadre de ce projet, l'association Point de Contact :

- Dispense des sessions de sensibilisation gratuites sur le thème « Abus sexuels sur mineurs : pourquoi signaler ? » à destination des professionnels multidisciplinaires, en France métropolitaine et en Outre-Mer
- Dispense des formations de formateurs sur cette même thématique
- Crée des supports de sensibilisation au signalement en ligne :
 - Capsules vidéo
 - Bandes-dessinées
 - Vidéo de sensibilisation

Pour en savoir plus sur nos formations : <https://www.pointdecontact.net/formation/>

Formation Click@ble

**ABUS SEXUELS
SUR MINEURS
EN LIGNE**

Pourquoi et comment signaler ?

POINT DE CONTACT .NET

FORMATION GRATUITE

POUR LES PROFESSIONNELS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

À DISTANCE

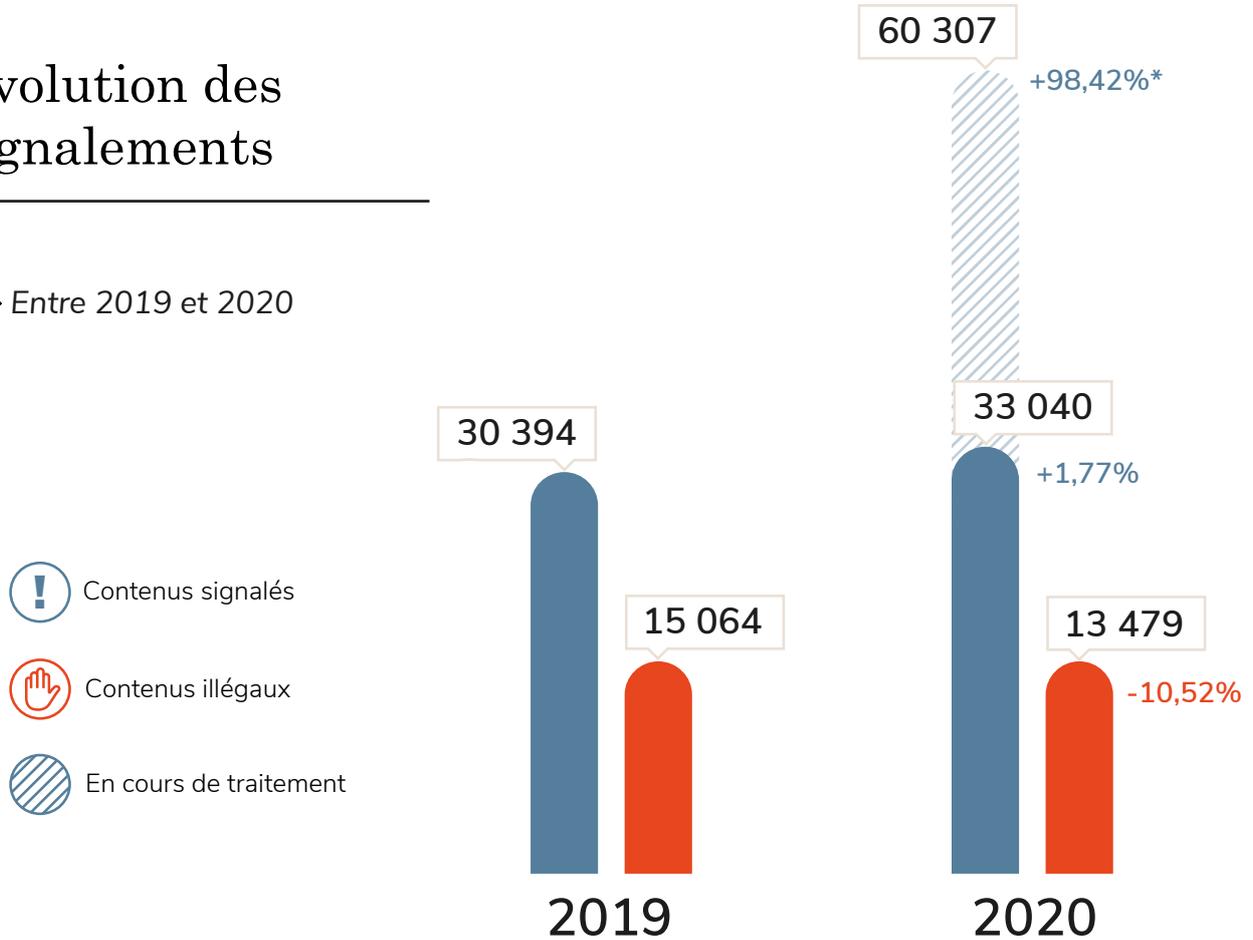
2H

04

Nos statistiques :
Mesurer pour mieux agir
ensemble

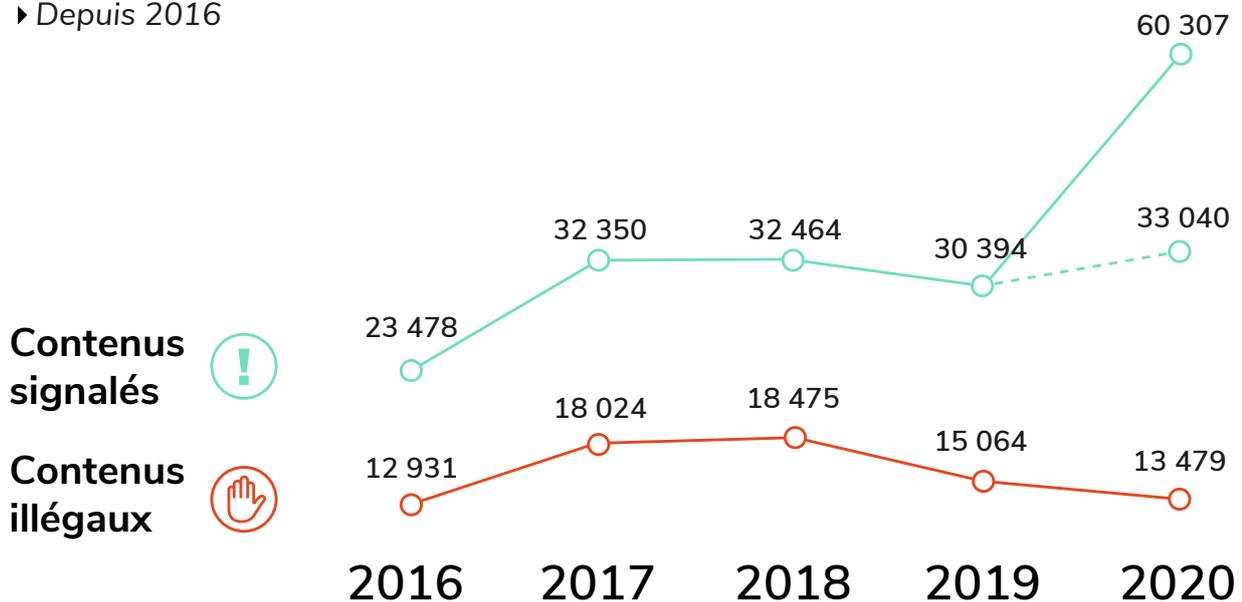
Évolution des signalements

► Entre 2019 et 2020



* **[!]** Une forte augmentation des signalements reçus en 2020 a occasionné un important retard dans le traitement. En effet, **une augmentation de plus de 98% par rapport à l'année 2019 a été enregistrée**. Les comparaisons statistiques annuelles doivent donc tenir compte de l'ensemble des signalements reçus, notamment ceux en attente de traitement.

► Depuis 2016



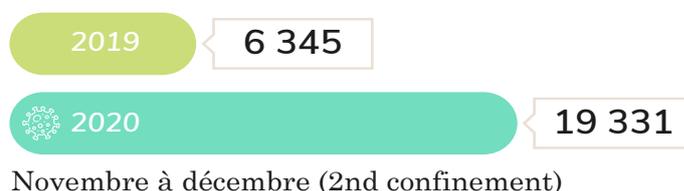
Impact de la crise sanitaire de la COVID-19 sur la volumétrie de signalements

La crise sanitaire ainsi que les confinements successifs ont eu un impact non négligeable à la fois sur le nombre de signalements reçus mais également sur le traitement des signalements par la plateforme Point de Contact.

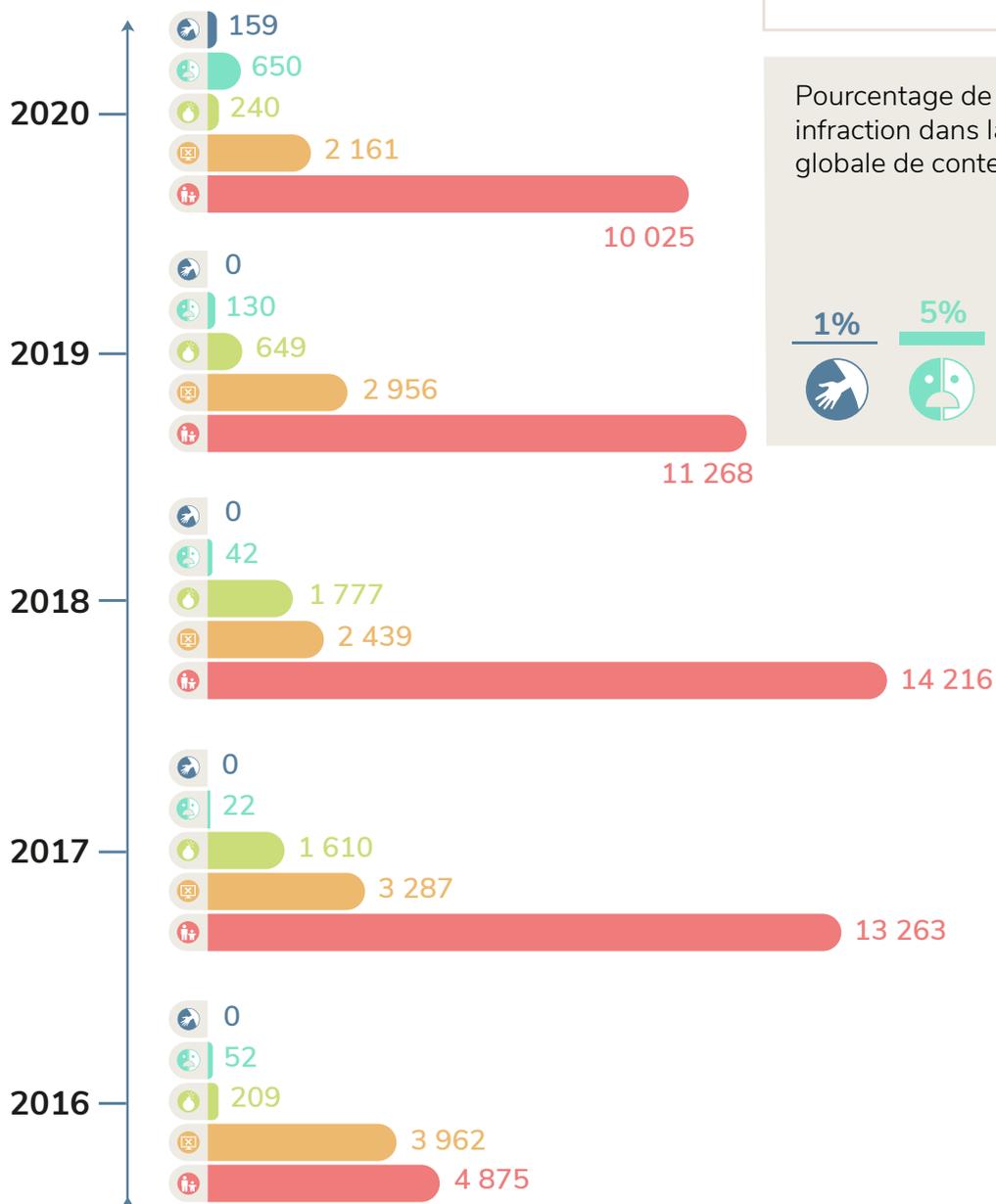
En application des mesures sanitaires en vigueur en France depuis mars 2020, la plateforme Point de Contact n'a pu opérer le traitement des signalements en pleine capacité durant les périodes de confinement. Point de Contact accuse aujourd'hui un retard dans le traitement des signalements sur l'année 2020.



Point de Contact a enregistré **une augmentation de 164% de signalements lors des périodes de confinement de l'année 2020** comparé aux mêmes périodes en 2019. Le total des signalements reçus pendant ces deux périodes de confinement (33 099 signalements) correspond au total de signalements reçus par Point de Contact en 2019 (30 394 signalements).



Répartition des contenus illégaux par infraction



Harcèlement sexuel



Provocation à la violence, à la discrimination ou à la haine (race, religion, sexe, LGBTQI+)



Apologie/provocation au terrorisme ou à la fabrication de bombes



Contenus choquants accessibles aux mineurs



Violences sexuelles sur mineurs

Pourcentage de chaque infraction dans la volumétrie globale de contenus illégaux

1%



5%



4%



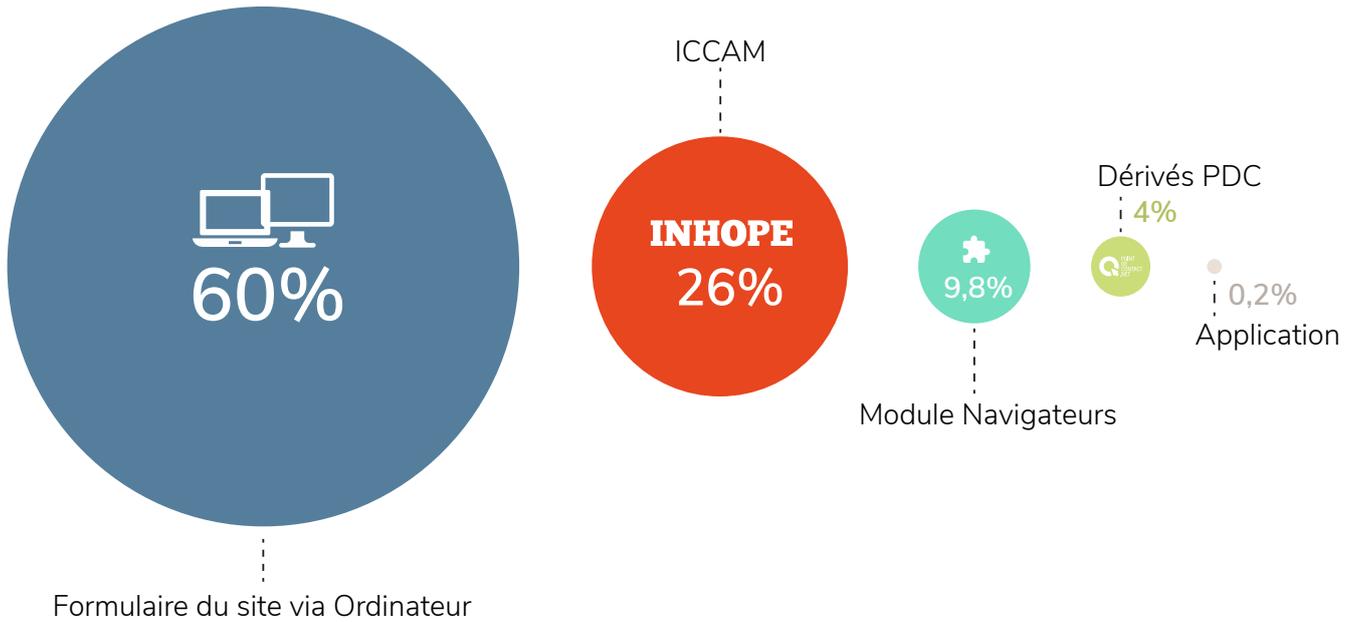
16%



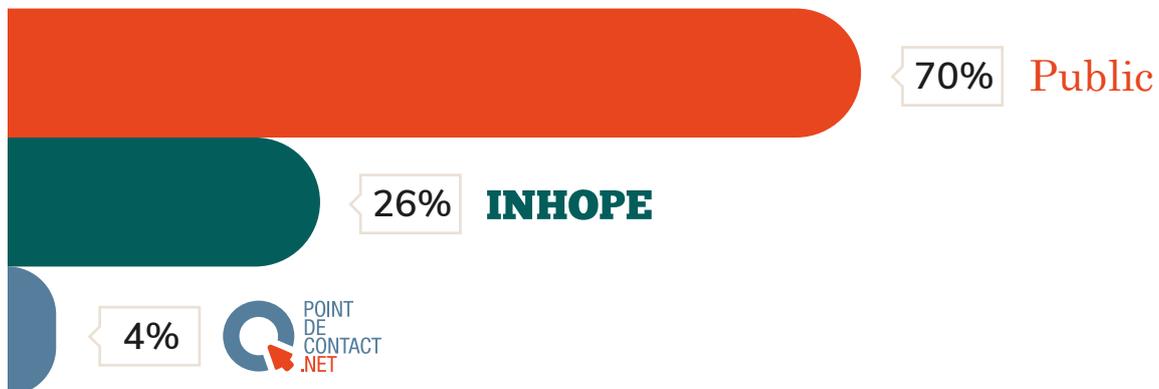
76%



Les différents canaux de signalement



Les acteurs du signalement



Focus sur l'exploitation sexuelle de mineurs en ligne



◆ Que comprennent les signalements d'exploitation sexuelle de mineurs traités par Point de Contact ?

Contenus d'exploitation sexuelle de mineurs

Ce sont la représentation d'actes de nature sexuelle impliquant un mineur. Ces actes peuvent avoir lieu hors ligne ou en ligne et sont enregistrés sur un support informatique et/ou diffusés.

Ces contenus peuvent être produits par le prédateur ou par la victime mineure.

Sollicitation à des fins sexuelles en ligne ou grooming

C'est la situation dans laquelle un adulte prend contact avec un mineur, via un moyen de communication électronique, dans le but de l'exploiter sexuellement (lui faire des propositions sexuelles, l'inciter à commettre des actes sexuels, ou encore, le solliciter pour la diffusion de contenus à caractère sexuel).



La sextorsion

C'est une forme de chantage par lequel une personne menace une autre de diffuser ou de publier sur Internet ses contenus intimes (images ou vidéos à caractère sexuel) pour obtenir des faveurs sexuelles, de l'argent ou tout autre avantage.



Le 'revenge porn' ou vengeance pornographique

C'est le fait de publier ou de diffuser sur Internet un contenu intime d'une personne sans son consentement et dans le but de porter atteinte à sa dignité.

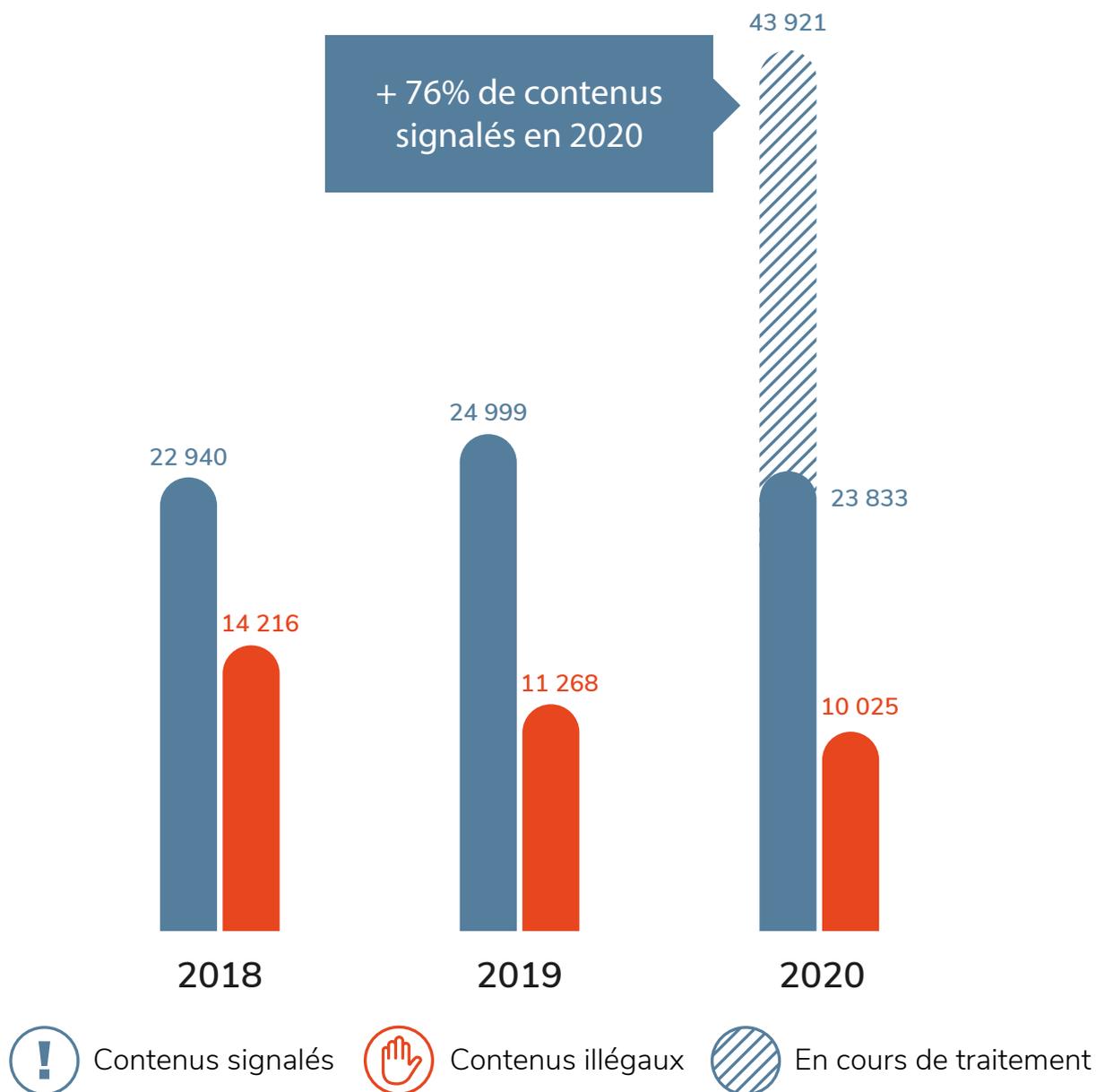
Corruption de mineurs en ligne

C'est le fait de contacter un mineur à travers un réseau de communication électronique dans le but de pervertir sa sexualité.

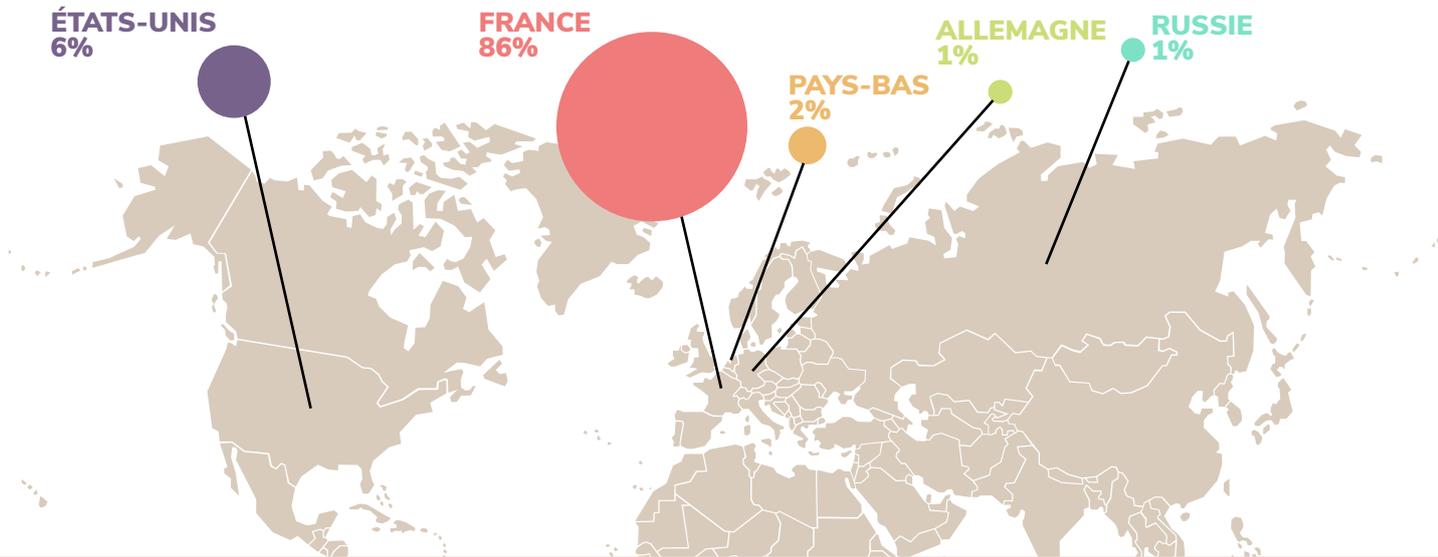
Par exemple, en l'exposant à des contenus pédosexuels ou pornographiques.

◆ Evolution des signalements d'exploitation sexuelle de mineurs

Point de Contact a qualifié 10 025 URL d'exploitation sexuelle de mineurs, représentant ainsi 76% des signalements qualifiés d'illégaux en 2020.



◆ Géolocalisation des contenus d'exploitation sexuelle de mineurs traités par Point de Contact



Statistiques INHOPE 2020

Classement Europe



1. Pays-Bas 90%
2. France 5%
3. Allemagne 1%
4. Lettonie 1%
5. Roumanie 1%

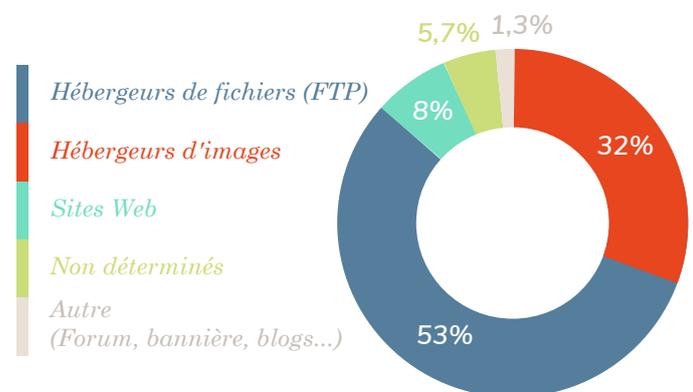
Classement Monde



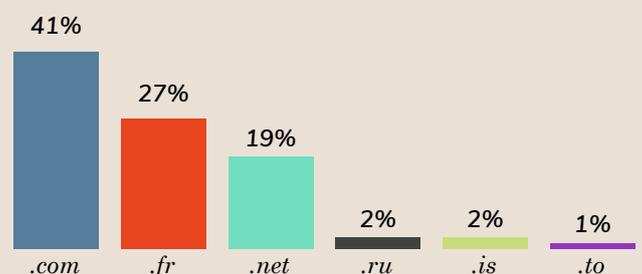
1. Pays-Bas 66%
2. États-Unis 15%
3. Russie 5%
4. France 3%
5. Hong Kong 2%

La place de la France au premier rang s'explique par le fait que Point de Contact reçoit tous les contenus pédosexuels localisés en France via le réseau INHOPE.

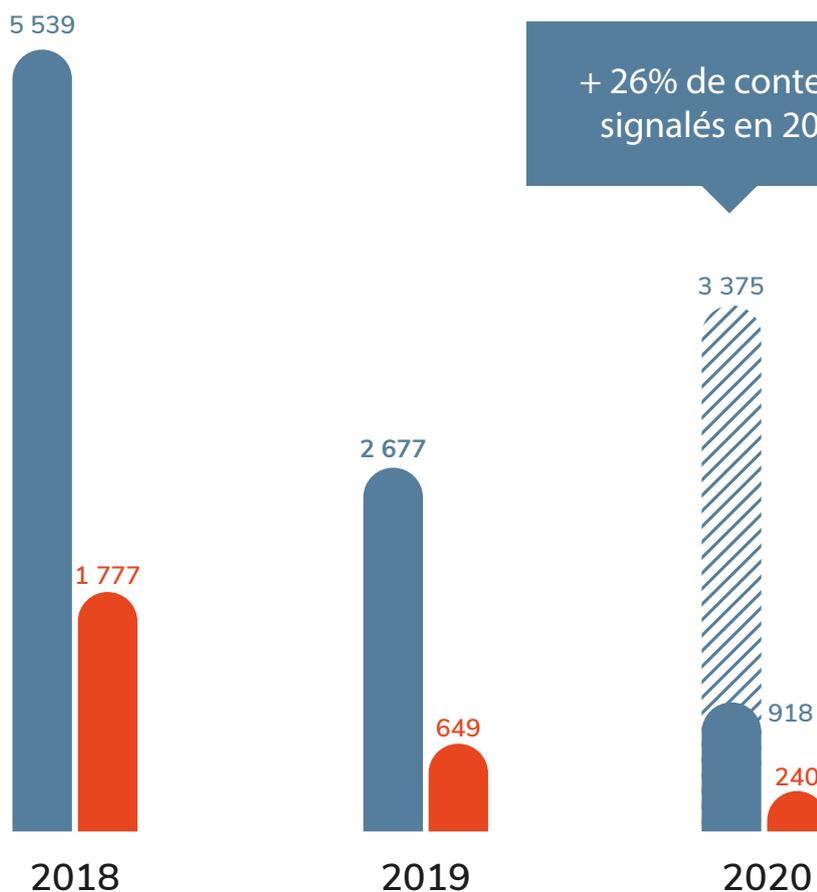
Services Internet utilisés pour la diffusion de contenus d'exploitation sexuelle de mineurs



Les principaux domaines de premier niveau (Top Level Domain) concernés



Focus sur les contenus terroristes



Contenus signalés



Contenus illégaux



En cours de traitement

◆ Notre contribution à la lutte contre le terrorisme en ligne

Les signalements de contenus terroristes signalés par Point de Contact à PHAROS sont transmis à l'UCLAT (Unité de Coordination pour la Lutte Antiterroriste) et à la DGSI (Direction générale de la Sécurité intérieure) pour exploitation par les services spécialisés.



Suite aux attentats d'octobre et novembre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine et Nice, Point de Contact a mené une veille en collaboration avec l'industrie et les autorités publiques pour œuvrer au retrait et au déréférencement des contenus d'apologie du terrorisme circulant sur Internet.

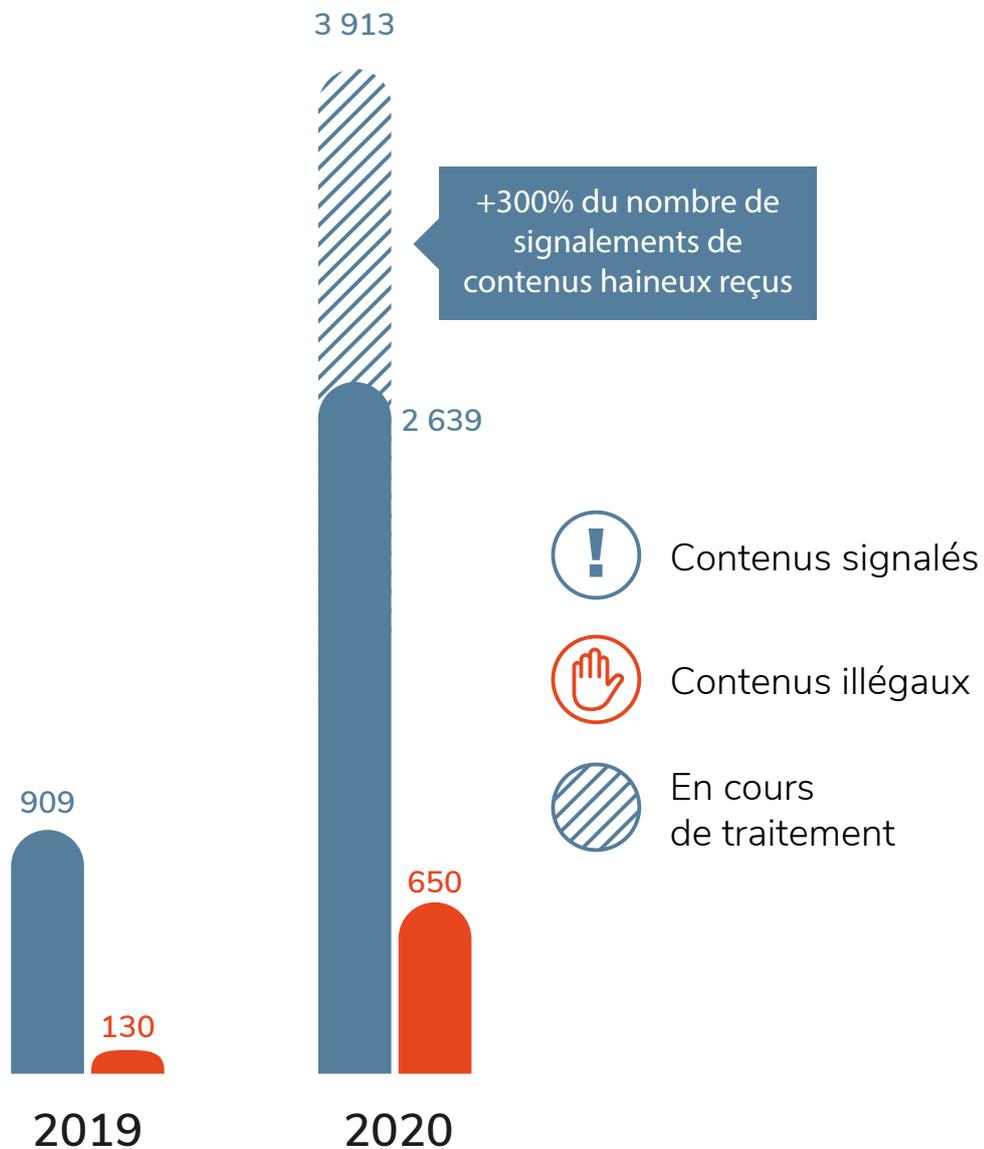


Point de Contact est membre, depuis sa création, du Groupe de Contact Permanent (GCP) créé à l'initiative du Ministre de l'Intérieur de l'époque, Bernard Cazeneuve, à la suite des attentats terroristes de janvier 2015.

Focus sur la provocation à la haine, à la violence ou à la discrimination raciale



◆ Signalements relatifs à la haine en ligne en 2020



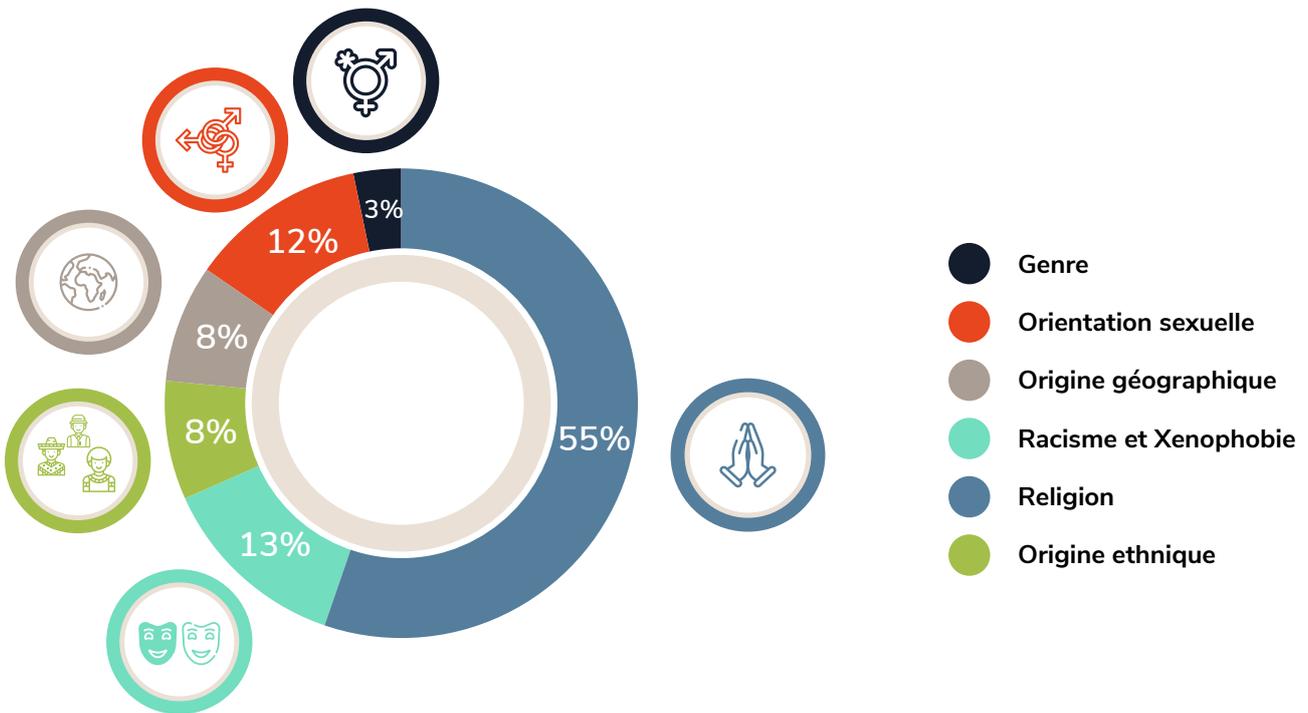
◆ **Qu'est-ce qu'un contenu provoquant à la haine, à la violence ou à la discrimination en droit français ?**

Est considéré comme de la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, au sens de l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881, le fait de pousser des tiers à manifester de la haine, de la violence ou de la discrimination à l'encontre de certaines personnes, en raison leur couleur de peau, de leur origine nationale ou ethnique (vraie ou supposée), de leur religion, de leur sexe, de leur orientation ou identité sexuelle ou de leur handicap.

Point de Contact est mobilisée dans le cadre du plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020 piloté par la Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH).

Point de Contact et ses membres, pour la plupart signataires du Code de Conduite de l'Union européenne visant à combattre les discours de haine en ligne, misent aussi sur les synergies et le partage de bonnes pratiques pour faire reculer la haine en ligne et les contenus illicites. Ensemble face aux abus, ils sensibilisent le public et encouragent l'adoption de bons réflexes, à l'instar du « Cliquez, Signalez ! »

◆ **Typologie des contenus haineux**



◆ **Tendances 2020**

+300%
du nombre de signalements haineux reçus

Granularité
par catégorie protégée



55% des contenus qualifiés d'incitation à la haine à la violence ou à la discrimination étaient fondés sur la **religion**

Augmentation du **taux d'illégalité**

24% des contenus traités sont manifestement illégaux

*Christian
Aghroum*



facebook



Google

jeuxvideo.com

Mick Moran

Microsoft



MYM



OVHcloud



PRODAFT



TikTok



VERIFROM

VIDENTIFIER

YOTI

yubo



Ce rapport annuel a été publié avec le soutien financier de la Commission européenne (Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe), dans le cadre du programme Safer Internet France. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de Point de Contact et ne peut en aucun cas être vu comme reflétant les opinions de la Commission européenne.

Retrouvez Point de Contact sur



Les statistiques de ce présent rapport annuel sont établies avec une marge d'erreur possible inférieure à 5%.